

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

En exercice : 15 **L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre à 19 heures, le Conseil**
Présents : 10 **Municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, s'est réuni à la salle du**
Votants : 13 **Conseil de la Mairie sous la Présidence de Monsieur DUPLEICH 1^{er}**
 adjoint

Absents : 5

Procurations : 3

Étaient présents : BARRERE Céline, BEUVELOT Pascal, DUCHAMP Laurence, DUPLEICH Jean-Luc, GAMBONI Jean-Philippe, MASCARTE Michel, MENDEZ Stéphanie, MONTEGUT Nathalie, SEMENZATO Patrick, WAGNER Stéphane.

Étaient absents excusés : BELER Cédric a donné procuration à DUCHAMP Laurence
DUPRAT Florent a donné procuration à BEUVELOT Pascal
BISTOLFI Patrick a donné procuration à GAMBONI Jean-Philippe
BARRERE Céline a donné procuration à WAGNER Stéphane jusqu'à son arrivée à 19h43
PISANU Mélanie.

Était absent : MARTINEZ Julien,

Secrétaire de séance : DUCHAMP Laurence

1. Approbation du compte-rendu du 28 août 2025

M. le 1^{er} adjoint informe le Conseil de l'absence de M. le Maire pour raison de santé et demande si le Conseil a des observations à formuler concernant le compte-rendu de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

2. CDG31 Assurance statutaire IRCANTEC/CNRACL (délibération)

M. le 1^{er} adjoint informe l'Assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission facultative d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux.

Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire à adhésion facultative, pour le compte des collectivités et établissements publics du département de la Haute-Garonne ;
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Willis Towers Watson (Courtier mandataire) / CNP (Assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la

couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

Le Maire indique que le CDG31 propose aux employeurs territoriaux du département de la Haute-Garonne d'adhérer à ce contrat groupe, pour chacune des couvertures.

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion.

Après discussion, l'Assemblée décide :

- d'adhérer au service Contrats-groupe d'Assurance statutaire 2026/2029 du CDG31
- d'autoriser Le Maire à signer la convention de service.
- d'autoriser Le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes,
- d'inscrire au Budget de la structure les sommes correspondant au recours à la mission facultative du CDG31 et au paiement des primes annuelles d'assurance.

3. Info DM3

M. le 1^{er} adjoint donne la parole à M. GAMBONI qui fait part au Conseil que cette DM ne modifie en rien les totaux du budget, il s'agit d'un mouvement de crédit au sein même d'une même opération dans le cadre de la fongibilité de crédits (pas de délibération nécessaire si les mouvements sont inférieurs à 7.5 % des crédits prévus au budget au sein d'une même section à l'exception du chapitre 012, dépenses de personnel).

En raison du dysfonctionnement de l'ordinateur de la comptabilité, il a été procédé au remplacement de l'unité centrale en urgence.

Un mouvement de crédits de 810 € a donc été réalisé de l'article 2188, opération 172 (matériel mairie) vers l'article 2183, opération 172 (matériel mairie) :

- Article 2188/172 Matériel mairie) : - 810.00 €
- Article 2183/172 (Matériel mairie) : + 810.00 €

4. Financement travaux presbytère

- **Autorisation à M. le Maire de signature pour opérations financières (délibération)**

M. GAMBONI fait part au Conseil de l'avancée du projet de réhabilitation du presbytère. Il indique que l'appel d'offre du marché a été clôturé le 26/09/2025 et qu'il est maintenant nécessaire de procéder aux opérations financières auprès de différents établissements bancaires. M. GAMBONI demande, au nom du Maire, de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

M. DUPLEICH donne l'avancée du projet et annonce la candidature de 36 entreprises. Une réunion de la commission travaux est prévue le vendredi 10 octobre 2025 pour analyser les offres.

Après en avoir délibéré avec 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire et en cas d'absence, M. DUPLEICH ou M. GAMBONI à signer les documents afférents aux opérations financières dans le cadre de la réhabilitation du presbytère.

- **Choix prêts bancaires (délibération)**

M. GAMBONI fait part que 7 banques ont été contactées.

PRET LONG TERME

M. le 1^{er} adjoint sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de mettre en place le financement de la réhabilitation du Presbytère auprès la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique sous forme d'un **prêt long terme** selon les modalités suivantes :

Montant : **300 000.00 €**

Durée : **15 ans**

Taux fixe : **3.50 %**

Périodicité perception des intérêts : **trimestriel**

Amortissement capital : **Echéances constantes**

Frais de dossiers : **450.00 €**

Pénalité de remboursement par anticipation

Où l'exposé de son 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré avec 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en place du financement,
- autorise M. le Maire à mettre en place ce financement auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique
- autorise M. le Maire et en cas d'absence, M. DUPLEICH ou M. GAMBONI à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

PRET RELAIS FCTVA

M. le 1^{er} adjoint sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de mettre en place le financement de la réhabilitation du Presbytère auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées sous forme d'un **prêt relais FCTVA** selon les modalités suivantes :

Montant : **200 000.00 €**

Durée : **24 mois**

Taux fixe : **2.62 %**

Périodicité perception des intérêts : **trimestriel**

Amortissement capital : **In Fine**

Frais de dossiers : **200.00 €**

Remboursement anticipé total du capital : **possible à toute date sans indemnité**

Où l'exposé de son 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré avec 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en place du financement,
- autorise M. le Maire à mettre en place ce financement auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
- autorise M. le Maire et en cas d'absence, M. DUPLEICH ou M. GAMBONI à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

PRET RELAIS SUBVENTION

M. le 1^{er} adjoint sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de mettre en place le financement de la réhabilitation du Presbytère auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées sous forme d'un **prêt relais subvention** selon les modalités suivantes :

Montant : **500 000.00 €**

Durée : **24 mois**

Taux fixe : **2.62 %**

Périodicité perception des intérêts : **trimestriel**

Amortissement capital : **In Fine**

Frais de dossiers : **500.00 €**

Remboursement anticipé total du capital : **possible à toute date sans indemnité**

Où l'exposé de son 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré avec 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en place du financement,
- autorise M. le Maire à mettre en place ce financement auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
- autorise M. le Maire et en cas d'absence, M. DUPLEICH ou M. GAMBONI à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

• Ouverture de crédits DM (délibération)

Suite au lancement du marché d'appel d'offres du projet de réhabilitation du Presbytère dont les travaux devraient commencer en novembre 2025 et à la demande des différents organismes bancaires contactés, il est nécessaire de modifier le budget.

Pour ce faire, contact a été pris avec Madame BRETON-PITAVY Florence, conseillère financière de la trésorerie de Bagnères-de-Luchon qui nous confirme que les crédits doivent être ouverts sur 2025 :

L'ensemble des travaux et remboursement des prêts relais en dépenses et l'ensemble des subventions et prêts en recettes doivent être prévus au budget 2025 dès le commencement des travaux.

De plus, en 2026, il y aura des RESTES A REALISER en dépenses et en recettes, ce qui permettra de pouvoir payer les factures des entreprises pendant la période de transition en attendant le vote du budget 2026.

La DM se décompose comme suit :

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
<u>011 Charges à caractère général</u>			
622 Honoraires	-67 911		
6281 Concours divers	-20 000		
<u>012 Charges de personnel</u>			
6413 Personnel non titulaire	-16 820		
023 Virement sect° invest.	104 731		
Dépense investissement		Recettes investissement	
<u>16 Emprunts et dettes</u>		<u>13 Subventions d'équipement</u>	
1641 Remb. Prêts relais	700 000	1321 Etat DETR	329 362
		1323 Département	342 398
231/93 Immo en cours :		13251 CCPHG	20 000
Complément Dépenses du	1 258 000	1327 Fonds européens	120 000
projet			
	-24 009	<u>16 Emprunts</u>	
212/210 Aménag voies/terrains	-7 500	1641 Prêt long terme	300 000
2188/138 Jeux école	-10 000	1641 Prêt relais	500 000
202 PLU		subventions	200 000
		1641 Prêt relais TVA	104 731
		021 Virement section de fonct.	
Total dépenses investissement	1 916 491	Total recettes investissement	1 916 491

Où l'exposé de son 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré avec 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve la modification du budget l'ouverture des crédits nécessaires aux emprunts bancaires.

- **Régularisation de demande de subvention LEADER (Europe) (délibération)**

M. le 1^{er} adjoint, fait part au Conseil de l'état d'avancement des dossiers de demande d'aide financière présenté auprès du CD31, de la DETR, de la Région Occitanie et de la CCPHG dans le cadre de la réhabilitation du Presbytère en pôle touristique.

M. le 1^{er} adjoint précise qu'une demande doit également être faite auprès du GAL Comminges Pyrénées. Pour ce faire, il demande au Conseil d'approuver le plan de financement tel que présenté sur la présente délibération.

Coût estimatif de l'opération en HT	1 439 911.70 €
<u>Plan de financement :</u>	
Subvention Union Européenne (programme LEADER}	120 000 €
Subvention Etat (DETR)	329 362.61 €
Subvention CD31	342 398 €
Subvention Région Occitanie	107 000 €
Subvention CCPHG	20 000 €
Autofinancement	521 151.09 €
<i>Dont Emprunt</i>	<i>300 000 €</i>
TOTAL	1 439 911.70 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le plan de financement au titre de l'opération « réhabilitation du presbytère en pôle touristique » tel que présenté.
- de solliciter auprès du GAL Comminges Pyrénées une aide financière au titre des Fonds Européens LEADER,

- d'autoriser M. le Maire et en cas d'absence, M. DUPLEICH ou M. GAMBONI à signer tout document afférent à la présente délibération.

M. BEUVELOT demande si la notification de subvention de la part du CD31 pour « les communes pauvres » a été reçue. M. GAMBONI lui répond qu'il n'a pas pris en compte dans le plan de financement cette aide réservée aux communes pauvres. A ce jour aucune notification n'est parvenue à la Mairie.

3. Questions diverses

- M. DUPLEICH demande au Conseil son accord pour la vente d'une case au columbarium communal à Mme CIESELQUI qui s'est mariée et a vécu dans la commune. Le Conseil donne son accord.

Il fait également part que le club de foot a demandé à faire couper les sapins autour du stade pour faire un terrain d'entraînement. M. Baron se chargera de la coupe. M. Baron propose de couper également les peupliers morts. Une convention sera faite entre la Mairie et M. Baron pour formaliser ces coupes de bois.

- M. WAGNER fait part à l'assemblée du problème de visibilité au virage de la rue des Ecoles. Le Conseil réfléchit à la pose d'un miroir sur le mur de clôture de M. Laurent.
- M. BEUVELOT demande si la commune a de nouvelles informations concernant le projet des panneaux agrivoltaïques. M. DUPLEICH répond que la Mairie n'a aucune nouvelle.
- M. SEMENZATO demande des précisions au sujet du remblaiement des bas-côtés du chemin du Bazert. M. DUPLEICH répond que les travaux sont prévus très prochainement.

La séance est levée à 20h30.

